



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Le président de la SEPANSO Landes porte plainte – Communiqué le 15 mars 2021

Les slogans accusateurs placés ici ou là et les barrages sur la voie publique étaient signés JA 40 et FDSEA. Ces actes de malveillance ont choqué pas mal de personnes dans les Landes au-delà des adhérents et sympathisants de cette organisation, agréée pour la protection de l'environnement et reconnue d'utilité publique.

Dans la mesure où ces actions ont été clairement revendiquées par le mouvement des Jeunes Agriculteurs des Landes (JA40), une plainte en bonne et due forme sera adressée par Me François Ruffié au Procureur de la République afin que leurs auteurs soient invités à en répondre au Tribunal judiciaire de Dax.

La SEPANSO qui compte dans ses rangs des agriculteurs et des clients de plusieurs AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) tient à rappeler que c'est précisément parce que les impacts sanitaires de l'irrigation (pollutions des nappes phréatiques et des cours d'eau) sont avérés que les associations ont contesté l'arrêté interpréfectoral du 25 août 2017 accordant des prélèvements trop importants dans les ressources aquatiques (cf notre mise au point du 14/03/2021). Le tribunal administratif nous a donné raison : *« Eu égard aux volumes effectivement consommés par les irrigants rapportés à ceux autorisés, il y a lieu de plafonner les prélèvements jusqu'au 31 mai 2022 à hauteur de la moyenne des prélèvements annuels opérés lors des dix campagnes antérieures sur les points de prélèvements existants ou, en l'absence d'antériorité de dix ans, depuis la mise en service régulière du point de prélèvement concerné. Il ne résulte pas de l'instruction que la diminution des prélèvements qui en résulte serait susceptible de porter atteinte à la viabilité économique des exploitations des irrigants. »*. Le tribunal s'est contenté de faire un calcul élémentaire compréhensible pour tout le monde. Affirmer que cela *« impliquerait une baisse des autorisations de 30 à 50% »* relève du bluff et nous espérons que les fonctionnaires des préfectures concernées produiront rapidement une évaluation correcte à partir de leurs bases de données.

La SEPANSO répond aux JA40 :

« Pas d'eau : importation massive » : voilà une affirmation qui laisse rêveur puisque l'agriculture landaise est largement exportatrice !

« Pas d'eau = pas de bio » : encore une affirmation sans démonstration ! Un agriculteur de la SEPANSO qui irriguait a montré en convertissant son exploitation en bio qu'il n'avait plus besoin d'utiliser sa retenue collinaire (dossier transmis par ses soins à l'Agence de l'Eau en son temps)

« Pas d'eau = pas de fruits et légumes » : déjà mettre sur le même plan fruits et légumes alors que les besoins agronomiques sont différents révèle que l'on cherche à laver le cerveau du lecteur.

Que les agriculteurs vivent des situations précaires, la SEPANSO n'en disconvient pas, mais il serait tout de même plus honnête de reconnaître que les causes sont structurelles : la pression des groupements d'achats par exemple, la mécanisation à outrance, les conduites artificielles des cultures (épandages de désherbants sur les cultures intermédiaires au lieu de faucher et d'enfouir comme engrais verts...). La SEPANSO a constaté avec plaisir en échangeant avec certains agriculteurs que leurs pratiques évoluaient dans le bon sens ; lors de la réforme de la Politique Agricole Commune à Bruxelles nous sommes intervenus pour que les aides soient accordées en fonction du nombre de personnes travaillant sur une exploitation et des efforts accomplis pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement.

Que le métier d'agriculteur soit pénible, la SEPANSO l'a toujours reconnu, non sans souligner que les agriculteurs se mettaient en danger en utilisant des produits chimiques dangereux. J'ai tout de même été en première ligne avec mon collègue François Veillerette (qui a créé Générations futures) lors des débats préalables à l'adoption de la Directive européenne relative à la production et à l'utilisation de Produits Chimiques. Des études viennent maintenant conforter notre point de vue (mieux vaut tard que jamais !), par exemple « *la cohorte AGRICAN, étude conduite sur les cancers en milieu professionnel agricole* <https://m.actu-environnement.com/actualites/Maladies-agriculteurs-cancers-parkinson-pesticides-phytosanitaires-biocides-36604.html> et nous découvrirons sans aucun doute bien d'autres effets néfastes de ces produits chimiques. La SEPANSO veille sur la santé de tous, donc aussi des agriculteurs même si des membres des JA40 n'en ont pas conscience alors que de telles informations devraient inquiéter les intéressés ; cf le 23 février « *Les tumeurs de ces agriculteurs reconnues comme maladie professionnelle* » <https://www.paris-normandie.fr/id168326/article/2021-02-23/les-tumeurs-de-ces-agriculteurs-reconnues-comme-maladie-professionnelle>

La SEPANSO espère que les auteurs des méfaits commis réaliseront leurs erreurs et qu'ils se contenteront d'agir, comme la SEPANSO, en respectant les lois et règlements. Ce qui inquiète vraiment la SEPANSO, c'est que les actions soient signées JA40 : si des jeunes en sont là, est-ce parce qu'ils sont mal engagés vers leur futur ?

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>